

PIIA – Construire un bâtiment multifamilial comportant 91 logements – 807, boulevard du Carrefour – District électoral du Versant – Daniel Champagne

R-CCU-2019-06-17 / 151

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architectural, visant la construction d'un bâtiment multifamilial isolé comportant 91 logements, a été déposée pour la propriété située au 807, boulevard du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA en vigueur a été approuvé en 2012 et révisé en 2013, pour un projet d'ouverture d'une nouvelle rue incluant la phase 2 (2A et 2 B) du projet Square Urbania rue de la Cité-Jardin;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de construction propose des modifications à l'architecture du bâtiment initialement projeté, à son implantation et à l'aménagement du terrain visé;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la majorité des objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 relatif aux PIIA de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement est conforme aux dispositions applicables du règlement de zonage numéro 502-2005, sauf pour la disposition faisant l'objet de la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, une modification à la phase 2B du projet Square Urbania rue de la Cité-Jardin, pour la propriété du 807, boulevard du Carrefour, afin de construire un bâtiment multifamilial isolé comportant 91 logements, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Plan projet d'implantation modifié proposé – Monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre – Juin 2019 – 807, boulevard du Carrefour;
- Plan d'implantation modifié et proposé, avec description détaillée de l'aménagement de terrain – Groupe GMR Construction inc. – Juin 2019 - 807, boulevard du Carrefour;
- Élévations et matériaux du nouveau bâtiment proposé – Groupe GMR Construction inc. – Juin 2019 - 807, boulevard du Carrefour.

Il est entendu que la modification à la phase 2B du projet Square Urbania rue de la Cité-Jardin, pour la propriété du 807, boulevard du Carrefour, est sujette à l'approbation de la dérogation mineure demandée.

RECOMMANDÉ

Le secrétaire,



Mathieu Archambault
Responsable des comités et commissions

Extrait du procès-verbal de la 272^e séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juin 2019

Dérogation mineure – Construire un bâtiment multifamilial comportant 91 logements – 807, boulevard du Carrefour – District électoral du Versant – Daniel Champagne

R-CCU-2019-06-17 / 152

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à construire d'un nouveau bâtiment multifamilial isolé comportant 91 logements a été déposée pour la propriété du 807, boulevard du Carrefour;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception de la dérogation mineure demandée, le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de construction, de zonage et de lotissement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 502-2005, au 807, boulevard du Carrefour, afin de réduire la distance minimale entre un bâtiment principal et un espace de stationnement hors rue extérieur de 3 m à 1,5 m, conditionnellement à l'approbation de la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale touchant cette propriété.

RECOMMANDÉ

Le secrétaire,



Mathieu Archambault
Responsable des comités et commissions